



PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MEDITERRANEE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط

La Commission des Affaires Économiques et Financières, des Affaires Sociales et de
l'éducation

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée de la République

Tanger, 28 mai 2016

10.00-12.30

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la réunion tenue à İstanbul le 10 Février 2016
3. Annonces du Président
4. Examen des amendements au projet de recommandation
5. Questions diverses
6. Date et lieu de la prochaine réunion

**Procès-verbal de réunion
de la Commission des affaires économiques et financières, des affaires
sociales et de l'éducation
10 février 2016
Istanbul - TURQUIE**

Sommaire:

Ordre du jour provisoire

- augmentation de la mobilité humaine dans la région euro-méditerranéenne.
- effets du terrorisme sur les affaires économiques, sociales et l'éducation dans les pays de l'AP-UpM
- Monsieur Ali ERÇOŞKUN (Turquie) a présidé la réunion.

Participants :

- Membres du Parlement Européen
- Pays de la Méditerranée Sud
- Parlements Nationaux de l'Union Européenne

Participants de la réunion :

- Président de la Commission : Monsieur Ali ERÇOŞKUN, membre de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.
- Vice-président de la Commission : Monsieur Antonio D'ALI, membre du Sénat Italien.
- Membres de la Commission Soumia BELLA (Algérie), Atanas MERDJANOV (Bulgarie), Nicolas BAY (PE - France), Alexander Gamal RADWAN (Allemagne), Apostolos KARANASTASIS (Grèce), Haytham ALABBADI (Jordanie), Mohammad Eid M.BUNDUKJI (Jordanie), Kamel MAHADIN (Jordanie), Claudia DALL'AGNOL (Luxembourg), Hakima FASLY (Maroc), Fatna El-K'HIEL (Maroc), Samira KASIMI (Maroc), Zuhair SANDUQA (Palestine), Omar HAMED (Palestine), Margarida MANO (Portugal), Ahmet SORGUN (Turquie).
- Orateurs intervenant sur l'ordre du jour.

Détails :

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée s'est réunie le 10 février 2016 à Istanbul. La réunion a été présidée par Monsieur Ali ERÇOŞKUN qui est membre de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Dans son discours d'ouverture Monsieur le Président a souhaité le bienvenu aux participants de la Commission économique de l'AP-UpM en disant "Bienvenu à Istanbul, le centre de civilisations".

Monsieur le Président a précisé que l'immigration est devenu un sujet d'inquiétude dans le monde entier. La mobilité humaine augmentait dans la région euro-méditerranéenne du fait des régimes tyranniques. L'immigration clandestine donnait lieu à des tragédies humaines d'une ampleur gigantesque, le bébé Aylan en étant un exemple. Un enfant en bas âge prénommé Aylan s'est noyé pendant la traversée de la mer pour atteindre la Grèce en compagnie de sa famille dans une embarcation d'immigrants clandestins et son corps inanimé était rejeté sur le rivage. Le corps du petit enfant avait été ramené vers les rives de Bodrum en Turquie, après sa chute de l'embarcation et sa noyade. Le bébé Aylan est devenu le symbole des immigrants. Monsieur le Président a de ce fait attiré l'attention sur l'importance des responsabilités des parlementaires et a exprimé l'opinion qu'ils devraient se pencher sur cette question plus méticuleusement.

D'autre part, il a indiqué que les pays ne pensent qu'à leurs intérêts dans le monde d'aujourd'hui, que cependant ils ne devraient pas accorder la priorité à leurs intérêts nationaux au prix de négliger la justice. Les organismes internationaux en particulier devraient se charger d'une mission permanente pour faire régner la justice. Par exemple, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) chargée de veiller sur la paix et la sécurité internationales et qui est l'un des cinq organes principaux des Nations Unies ne devrait pas adopter des

résolutions uniquement en faveur des grandes puissances.

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été adopté après le discours d'inauguration de Monsieur le Président. Les procès-verbaux de réunion de la réunion précédente qui s'est tenue le 11 mai 2015 à Lisbonne, ont été adoptés à l'unanimité des voix. Des annonces ont été faites.

Le président du département de Commerce International et des Finances de l'Université Medipol d'Istanbul, Monsieur Kerem ALKİN et le secrétaire général adjoint de la Fondation de Développement Économique, Monsieur Melih ÖZSÖZ ont partagé leurs opinions concernant l'augmentation de la mobilité humaine dans la région euro-méditerranéenne, durant la première session de l'ordre du jour provisoire.

Monsieur ALKİN s'est concentré sur trois sujets d'une importance critique du point de vue de l'avenir de l'économie mondiale : développement durable, croissance verte et avenir durable (l'avenir des ressources humaines, l'avenir des ressources et l'avenir de la vie sociale). Monsieur ALKİN a attiré l'attention sur le fait qu'il est difficile de traiter ces trois sujets du fait de la crise économique mondiale.

Il a indiqué que la Turquie est un pays qui peut embrasser plus facilement les différentes cultures du fait de ses différents héritages. Il a ajouté qu'en raison de la position géographique de la Turquie les demandeurs d'asile ne représentent pas un phénomène nouveau pour la Turquie, que celle-ci a déjà offert l'hospitalité aux demandeurs d'asile après la Crise du Golfe.

Monsieur ALKİN a rappelé que les enfants peuvent s'éloigner de la vie sociale en raison du développement de la technologie, alors qu'ils se servent du Twitter et se mettent en relation avec le monde durant ces dernières années. Cependant les attentats terroristes peuvent être facilement dirigés grâce à la technologie et de ce fait les familles doivent suivre attentivement les enfants.

Monsieur ALKİN a souligné l'importance de déterminer une stratégie correcte et commune lors de l'adoption de politiques concernant les immigrants. Le nombre d'immigrants va continuer d'augmenter tant que nous n'aurons pas géré la densité de population dans le monde et nous n'aurons pas amélioré le niveau de vie des gens. Il a mis l'accent sur le fait qu'il est nécessaire de se pencher sur la manière d'améliorer le niveau de vie des gens et d'augmenter la qualité des ressources humaines. La répartition inégale des revenus dans le monde augmente de jour en jour. Nous ne pourrions pas assurer la diminution du nombre d'immigrants tant que nous n'aurons pas réduit l'écart entre les niveaux de vie des gens. La

sécheresse fera son apparition dans le bassin méditerranéen à l'avenir et le problème de l'immigration sera beaucoup plus aigu qu'aujourd'hui. La protection des sources d'eau potables s'avère vitale pour prévenir l'apparition de ces problèmes. A la fin de son intervention Monsieur ALKIN a critiqué sévèrement la décision du gouvernement de Danemark de confisquer les objets de valeur des demandeurs d'asile.

Le second intervenant de la première session Monsieur Melih ÖZSÖZ a commencé ses propos en rappelant la Déclaration annoncée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à Paris le 10 décembre 1948 comme une norme de réussite commune pour tous les peuples et toutes les nations. Selon l'article 13 de la Déclaration chacun possède le droit de circulation et de résidence dans chaque Etat et le droit de quitter un pays et d'y retourner, y compris lorsqu'il s'agit de son propre pays. Monsieur ÖZSÖZ a souligné cependant que les gens ne jouissent plus de ces droits ces dernières années. Les frais de visa et de passeport restreignent le droit des gens de circuler librement. Il a affirmé que même si les pays ont commencé à construire des barrières et des murs le long de leurs frontières pour empêcher l'immigration clandestine, cela ne résoudra pas le problème de l'immigration clandestine. La coopération entre les pays revêt une importance vitale ; les immigrants ne sont pas seulement un problème de la Syrie et de la Méditerranée; ce sujet est un problème global pour le monde.

Il a souligné que, même si la crise des demandeurs d'asile a été discutée à chaque sommet par les leaders de l'UE, aucune action concrète n'a pu être entreprise. Cependant durant les derniers mois les États européens ont entamé des négociations avec la Turquie le 29 novembre 2015 sur la crise des demandeurs d'asile. L'UE a déclaré dans ce contexte qu'elle accorderait une somme de 3 milliards d'Euro à dépenser dans des projets destinés aux demandeurs d'asile.

Il a terminé ses propos en soulignant que la crise des demandeurs d'asile doit être résolue, sinon nous verrons la mort d'un plus grand nombre d'êtres humains qu'aujourd'hui. En conséquence, l'UE et l'OTAN et les acteurs politiques de toute la région sont obligés de

trouver certaines solutions concrètes ; la Turquie et la Grèce ne peuvent pas résoudre le problème des demandeurs d'asile à elles seules. Il a mis l'accent sur le fait que la coopération internationale est nécessaire pour résoudre ce problème.

Monsieur ERÇOŞKUN a indiqué que la Turquie accorde une grande importance aux notions de "zone sécurisée" et de "zone interdite de survol" en Syrie ; si les citoyens de Syrie peuvent recevoir de l'aide internationale et s'ils peuvent disposer d'un camp sur le territoire syrien, cela aura un effet positif.

Le vice-président de la Commission économique Monsieur Antonio D'ALI (Italie) a souligné que les relations de cause à effet de la crise des demandeurs d'asile doivent être abordées en priorité. Il a exprimé l'avis que l'UE doit se montrer plus active pour lutter contre la crise. Il a ajouté que l'Italie n'est pas opposée à l'aide de 3 milliards d'Euro accordée par l'UE à la Turquie. Cependant, l'Italie est un pays qui accepte de nombreux immigrants et dépense beaucoup d'argent dans ce but. Bien qu'ayant demandé l'octroi d'une aide économique, cette demande de l'Italie a été rejetée par l'UE. De ce fait, l'Italie soutenait que la politique d'immigration en Europe doit être menée de manière plus attentive. Monsieur D'ALI a indiqué que les parlementaires égyptiens et tunisiens ne participent plus à nos réunions après le printemps arabe ; en clôturant son intervention il a exprimé le souhait de les voir à la prochaine réunion.

Dans la discussion qui a suivi, les parlementaires Zuhair SANDUQA (Palestine), Apostolos KARANASTASIS (Grèce), Fatna EL-K'HIEL, Hakima FASLY (Maroc), Kamel MAHADIN, Haytham ALABBADI (Jordanie), Ahmet SORGUN (Turquie), Soumia BELLA (Algérie), Alexander Gamal RADWAN (Allemagne) ont exprimé leurs opinions devant la Commission. Les participants ont précisé qu'il faut faire des pas concrets pour résoudre la crise des demandeurs d'asile, le Bassin Méditerranéen étant en même temps un lieu de partage.

A la fin de la discussion, Monsieur ERÇOŞKUN a ouvert la deuxième séance. Le sous-secrétaire adjoint à l'ordre public et à la sécurité du Ministère de l'intérieur Monsieur Abdülkadir AKIL et le Directeur Général de GENAR Monsieur İhsan AKTAŞ ont partagé leurs avis concernant "les effets du terrorisme sur les affaires économiques, sociales et l'éducation dans les pays de l'AP-UpM", à la deuxième séance de discussion de l'ordre du jour provisoire.

Monsieur AKIL a discuté dans sa présentation les sujets du terrorisme global, de la radicalisation, de la lutte contre les terroristes étrangers, de la crise des demandeurs d'asile et

des effets du terrorisme sur l'économie et l'éducation. Les organisations terroristes étaient capables de commettre des actes violents dans n'importe quel point du monde. Le terrorisme est devenu un phénomène de plus en plus attractif pour les jeunes n'ayant aucun espoir en ce qui concerne l'avenir et vivant en marge de la vie sociale et économique en particulier dans les pays développés. Nous devons nous concentrer particulièrement sur les jeunes gens pour prévenir les attentats terroristes. Il a été constaté durant les derniers mois, que le terrorisme constituait une menace plus sérieuse qu'avant pour toute l'humanité au niveau mondial, dans les différentes parties du monde telles que par exemple la Turquie, la France, l'Égypte, la Tunisie et le Liban. Monsieur AKIL a terminé sa présentation en soulignant que le terrorisme crée une atmosphère d'insécurité dans la société, ce qui entraîne une augmentation de l'immigration.

Le second orateur de la deuxième séance, İhsan Aktaş a indiqué qu'en raison de la globalisation n'importe quel problème ou attentat terroriste survenu dans un pays même lointain est susceptible d'affecter tous les pays. Il a ajouté qu'en tant que parlementaires nous devons nous concentrer sur les problèmes généraux dans le monde et non pas sur les problèmes locaux et nous devons observer les problèmes dans une perspective générale afin de trouver une solution.

Il s'est d'autre part concentré sur les attentats terroristes causant des pertes de vie humaines et de biens, et entraînant des effets négatifs sur la vie sociale et économique. Les attentats terroristes réduisent la confiance intérieure et extérieure envers un pays, affectent défavorablement les investissements directs étrangers et engendrent des crises économiques. Cela est un obstacle sérieux devant le développement économique. Bien que la région méditerranéenne soit une zone géographiquement très propice au tourisme et possède un potentiel important de générer des revenus dans ce secteur, le terrorisme nuit à ce secteur.

Monsieur AKTAŞ a souligné qu'il faut augmenter la coopération au niveau international pour contrecarrer les effets négatifs du terrorisme sur les domaines économiques

et sociaux et sur l'éducation ; nous devons dans ce contexte faire en sorte qu'une définition commune du terrorisme soit adoptée, empêcher la promotion et le financement des organisations terroristes et la mobilité de celles-ci entre les différents pays.

L'instabilité économique et les crises économiques ont exposé les jeunes à des difficultés sans précédent. Le chômage, le sous-emploi, les inégalités socioéconomiques, la pauvreté et l'exclusion affectent la jeune génération de façon disproportionnée. Les terroristes peuvent les désorienter et les attirer facilement par la ruse dans des attentats terroristes. Un danger réel existe pour la jeune génération. Nous devons accorder de l'importance à la jeunesse.

Monsieur ERCOŞKUN a ouvert les débats après l'intervention de İhsan AKTAŞ et les parlementaires Margarida MANO (Portugal), Zuhair SANDUQA, Omar HAMED (Palestine), Haytham ALABBADI (Jordanie), Soumia BELLA (Algérie), Hakima FASLY (Maroc) ont exprimé leurs opinions devant la Commission. Les participants ont souligné que nous devons prendre en ligne de compte les attentes de jeunes gens et nous efforcer de subvenir à leurs besoins. L'éducation est très importante pour la jeunesse.

Monsieur ERCOŞKUN a annoncé que la réunion suivante après la réunion d'Istanbul du 10 février 2016 se tiendra au Maroc et a demandé que des contributions soient apportées au projet de recommandation jusqu'au 25 mars 2016. Il a remercié tous les participants à la réunion d'Istanbul de la Commission économique pour leurs précieuses contributions.

PA-UfM



AP-UpM

PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MEDITERRANEE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط

PROJET DE RECOMMANDATION

**de la Commission des affaires économiques et financières, des
affaires sociales et de l'éducation sur**

"L'accroissement de la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée."

"Les effets économiques, sociaux et sur l'éducation du terrorisme dans les pays de l'AP-UpM"

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée Parlementaire - Union pour la Méditerranée :

1. admettant que la région Europe-Méditerranée possède de grandes ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et active qui est une ressource précieuse permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,
2. indique que les tendances d'accroissement durable de la population de la région Europe-Méditerranée créent un avantage pour les pays membres de l'UpM par rapport à d'autres régions du monde sur le plan du développement, de la prospérité, de la justice sociale et du commerce,
3. souligne qu'il faut accroître la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée pour profiter pleinement du potentiel de la population par le biais de la coopération et d'actions communes face aux opportunités et difficultés,
4. signale que la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,
5. compte tenu de la dimension sécuritaire du sujet, soulignant l'intérêt pris à l'accroissement de la circulation des personnes susceptibles de contribuer davantage à l'esprit de coopération et à la prospérité et de créer une valeur ajoutée pour les liens entre les peuples dans des domaines aussi différents que le commerce, la science, la culture et l'art dans la région Europe-Méditerranée,
6. lance un appel aux pays membres de l'UpM pour libéraliser le régime des visas et d'approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas entre eux, afin de créer une atmosphère plus favorable à leurs ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,
7. indique que ces processus doivent être considérés comme une composante importante de la politique de migration commune et globale de la région Europe-Méditerranée à développer en coopération avec les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux,
8. rappelle la nécessité urgente de prendre des mesures déterminées et efficaces contre la migration clandestine qui est devenue l'un des sujets importants à l'ordre du jour de la communauté internationale avec l'augmentation du flux de migration en été 2015 en particulier, comme une autre composante de la politique de migration commune et globale,
9. lance un appel aux pays membres de l'UpM afin qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes de vies humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains et à remplacer la migration clandestine par la migration légale et coopérative,

10. lance un appel aux pays membres de l'UpM pour qu'ils unissent leurs forces afin de sensibiliser davantage toute la société et non pas uniquement les migrants clandestins en attirant l'attention aux risques liés aux voyages dangereux,
11. invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau,
12. met l'accent sur la nécessité et l'urgence de mettre à l'ordre du jour de la communauté internationale les sujets de ressources concernant la migration clandestine, d'aides financiers et de développement à accorder rapidement aux pays de transit et de mettre en œuvre des plans et programmes de relogement efficaces,
13. met l'accent sur la nécessité de supprimer les causes de la migration clandestine, d'augmenter l'aide au développement et l'aide humanitaire en accordant la priorité aux régions affectées par la guerre comme la Syrie et d'améliorer les conditions de vie des populations en Syrie permettant à la population locale et aux migrants de vivre dans des régions plus sécurisées,
14. souligne comme moyen de lutte le plus humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des canaux de migration ouverts.
15. condamne le plus sévèrement possible les attentats terroristes sauvages commis par différents groupes dans les pays membres comme dans d'autres villes du monde,
16. exprime son inquiétude en ce qui concerne les menaces de sécurité que le terrorisme fait peser sur le bassin méditerranéen.
17. étant conscient des conséquences dramatiques de ces attentats terroristes, y compris la mort, les blessures et le bouleversement de la vie de personnes innocentes, le chaos croissant menaçant la stabilité de sociétés, l'insécurité et la peur ainsi que les effets économiques néfastes sur le secteur de tourisme des pays membres en particulier,

18. souligne une fois de plus qu'il faut condamner le terrorisme sous toutes ses formes et lutter contre lui et qu'il ne faut pas l'assimiler à un système de croyance, une confession, un groupe ethnique, une région géographique ou une nationalité quelconque,
19. rejette en particulier catégoriquement les allégations selon lesquelles les terroristes agissent au nom de l'Islam ou qu'ils représentent les Musulmans et l'Islam ; signale le fait que la plupart des victimes assassinées, intimidées, exploitées et massacrées par ces groupes terroristes sont musulmans,
20. lance un appel aux leaders politiques et aux relais d'opinion afin qu'ils évitent les généralisations consistant à catégoriser tous les groupes d'une société comme responsables des actions de certaines personnes ou certains groupes,
21. confirme le rôle de l'éducation jouée d'une part dans la protection des citoyens contre la propagande de groupes extrémistes et terroristes et d'autre part pour rendre nos sociétés plus résistantes et dans le développement de discours opposés aux idéologies extrémistes contenant de la violence,
22. reconnaît que les démocraties jouissent du droit fondamental pour se protéger contre les groupes terroristes alors qu'elles permettent de faire respecter les droits de l'homme et la primauté du droit et que la lutte contre le terrorisme d'une part et la protection des droits de l'Homme et des libertés de l'autre ne sont pas contradictoires, mais sont complémentaires,
23. lance un appel aux états membres afin qu'ils fassent tout effort pour supprimer sans limitation les foyers de reproduction du terrorisme et du fanatisme religieux, en particulier par le biais de l'éducation, de politiques sociales et de la participation de la société, y compris par la prise de mesures concrètes destinées à empêcher en particulier la radicalisation dans les écoles, les quartiers déshérités, les prisons, l'Internet et les médias sociaux et à lutter contre ce phénomène,
24. reconnaissant que divers facteurs tels que le chômage, les inégalités socioéconomiques, la privation de participation au système politique, le sentiment d'exclusion de la société jouent un rôle dans le processus de radicalisation des jeunes, lance un appel pour que l'on s'intéresse aux problèmes des jeunes et que des programmes soient élaborés pour atteindre ces groupes vulnérables de cette société,
25. lance un appel aux pays membres pour qu'ils créent les stratégies et programmes

nécessaires dans le domaine de l'éducation afin d'inoculer aux étudiants et aux jeunes des valeurs telles que la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect des différences et qu'ils révisent les programmes de cours nationaux dans cette perspective,

26. recommande aux pays membres d'élaborer des programmes permettant aux professeurs et aux professionnels travaillant dans le domaine de l'éducation, de déceler chez les étudiants les signes précurseurs de la radicalisation et de faire l'intervention nécessaire dans ces cas.

Compte-rendu d'activités 2015-2016

La Commission des affaires économiques et sociales, des affaires sociales et de l'éducation a tenu une réunion le 10 février 2016 à Istanbul durant la période de travail 2015 et 2016

La Commission s'est concentrée à cette époque sur les sujets suivants :

- "L'accroissement de la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée."

"Les effets économiques, sociaux et sur l'éducation du terrorisme dans les pays de l'AP-UpM"



Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation

AMENDEMENTS

1 - 39

PROJET DE RECOMMANDATION

"L'accroissement de la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée."

"Les effets économiques, sociaux et sur l'éducation du terrorisme dans les pays de l'AP-UpM"

Amendement 1
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 1

Projet de recommandation

27. admettant **que** la région Europe-Méditerranée **possède** de grandes ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et active qui est une ressource précieuse permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,

Amendement

1. admettant la région Europe-Méditerranée **comme** de grande ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et active **en croissance** qui est une ressource précieuse permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,

Or. en

Amendement 2
Enrique Calvet Chambon
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 1

Projet de recommandation

1. admettant que la région Europe-Méditerranée possède de grandes

Amendement

1. admettant que la région Europe-Méditerranée possède de grandes

ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et **active** qui est une ressource précieuse **permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,**

ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et **variée** qui **a historiquement été** une ressource précieuse **pour le progrès et le développement de ses communautés,**

Or. en

Amendement 3

Tiziana Beghin

Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 1

Projet de recommandation

1. admettant que la région Europe-Méditerranée possède **de** grandes ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa **population dynamique et active** qui est une ressource précieuse **permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,**

Amendement

1. admettant que la Région Euro-Méditerranéenne **a besoin de stabilisation afin de jouir pleinement** de son grandes ressources humaines, aptitudes, énergie et **la diversité des cultures** grâce à sa population,

Or. en

Amendement 4

Assemblée Nationale Hongroise

Projet de recommandation

Paragraphe 1

Projet de recommandation

1. admettant que la région Europe-Méditerranée possède de grandes

Amendement

1. admettant que la Région euro-méditerranéenne, **grâce à sa population**

ressources humaines, aptitudes, énergie et culture grâce à sa population dynamique et active qui est une ressource précieuse permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,

dynamique et active, possède de grandes ressources humaines, aptitudes, énergie et culture qui est une ressource précieuse permettant aux sociétés de vivre pendant des dizaines d'années,

Or. en

Amendement 5
Tiziana Beghin
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 2

Projet de recommandation

Amendement

28. indique que **les tendances d'accroissement** durable de la population Europe-Méditerranée **créent un avantage pour les** pays membres de l'UpM **par rapport à d'autres régions du monde** sur le plan du développement, de la prospérité, de la justice sociale **et du commerce,**

2. indique qu'**une croissance** durable de la population euro-méditerranéenne **profitera aux** pays membres de l'UpM sur le plan **de l'emploi,** du développement, de la prospérité, de la justice sociale et **des affaires** et **permettra de lutter notablement contre la pauvreté et les inégalités,**

Or. en

Amendement 6
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 3

Projet de recommandation

3. souligne **qu'il faut accroître la circulation des personnes** dans la région Europe-Méditerranée pour profiter pleinement du potentiel de la population par le biais de la coopération et d'actions communes face aux opportunités et difficultés,

Amendement

3. souligne **le besoin urgent pour une politique migratoire coordonnée** dans la Région euro – méditerranéenne pour profiter pleinement du potentiel de la population par le biais de coopération et d'action communes face aux opportunités et difficultés **existantes**,

Or. en

Amendement 7
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 3 (Nouveau)

Projet de recommandation

3.

Amendement

3a. indique l'apport de la mobilité humaine à la croissance économique et au développement social et culturel des pays Euro-Méditerranéens et souligne le rôle des pays membres de l'UE dans la mise en œuvre de politiques qui soutiendront le développement durable de leurs voisins méditerranéens,

Amendement 8
Tiziana Beghin
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 3 (Nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

3.

3 bis. recommande une coordination plus étroite entre différents niveaux d'administration (locales, nationales et internationales) y compris les parties prenantes publiques et privées telles que les organisations de la société civile, les associations d'immigrés et les ONG, permettant à l'UmP de jouer un rôle efficace en tant que plateforme de dialogue et forum afin de trouver des solutions communes pour accroître la mobilité et la croissance dans la région méditerranéenne.

Or. en

Amendement 9

Antonio D'ali

Italie

Projet de recommandation

Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. signale que la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen **efficace** utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,

Amendement

4. signale que la pratique **très** stricte d'imposition de visas qui est un moyen **majeur** utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,

Or. en

Amendement 10

Brice Hortefeux

Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. signale que **la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,**

Amendement

4. signale que **la politique de visas est un instrument efficace de contrôle et de régulation des mouvements de migration au sein et entre les États mais aussi un moyen d'identifier les risques potentiels à la sécurité intérieure et à l'ordre public,**

Or.fr.

Amendement 11
Enrique Calvet Chambon
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. signale que **la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,**

Amendement

4. signale qu'**afin d'encourager des opportunités sûres et contrôlées dans la région, il est nécessaire de mettre en œuvre et ce de façon efficace un système de visa stricte et complet comprenant à la fois des mesures réglementaires effective concernant les mouvements migratoires et des obligations formelles pour la mobilité humaine.**

Or. en

Amendement 12
Roderich Kiesewetter
Allemagne

Projet de recommandation
Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. signale que la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays

Amendement

4. signale que la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays pour réguler

pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,

les mouvements de migration et **la sécurité publique** sur leurs propres territoires constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,

Or. en

Amendement 13
Délégation Grecque

Projet de recommandation
Paragraphe 4

Projet de recommandation

Amendement

4. signale que **la pratique stricte d'imposition de visas qui est un moyen efficace utilisé par des pays pour réguler les mouvements de migration sur leurs territoires, constitue en même temps une entrave à la circulation des personnes,**

4. signale que **la politique de visa pourrait être utilisée comme un moyen efficace pour promouvoir une mobilité humaine sécurisée,**

Or. en

Amendement 14
Tiziana Beghin
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 5

Projet de recommandation

Amendement

5. compte tenu de la dimension sécuritaire du sujet, soulignant l'intérêt

5. compte tenu de la dimension sécuritaire du sujet, soulignant l'intérêt

pris à l'accroissement de la circulation des personnes susceptibles de contribuer davantage à l'esprit de coopération et à la prospérité et de créer une valeur ajoutée pour les liens entre les peuples dans des domaines aussi différents que le commerce, la science, la culture **et** l'art dans la région Europe-Méditerranéenne,

pris à l'accroissement de la circulation des personnes susceptibles de contribuer davantage à l'esprit de coopération et à la prospérité et de créer une valeur ajoutée pour les liens entre les peuples dans des domaines aussi différents que le commerce, la science, la culture, l'art, **la santé, l'éducation, le marché du travail, la sécurité, la participation, le logement, les soins religieux, lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie,** dans la région Europe-Méditerranéenne,

Or. en

Amendement 15

Antonio D'ali

Italie

Projet de recommandation

Paragraphe 6

Projet de recommandation

6. lance un appel aux pays membres de l'UpM pour **libéraliser le régime des visas et d'**approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas **entre eux**, afin de créer une atmosphère plus favorable à leurs

Amendement

6. lance un appel aux pays membres de l'UpM pour **approfondir**prendre en **considération la question de la mobilité des individus** et le processus de facilitation de l'obtention de visas afin de créer une atmosphère plus favorable à leurs

ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,

ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,

Or. en

Amendement 16
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 6

Projet de recommandation

6. **lance un appel aux pays membres de l'UpM pour libéraliser le régime des visas et d'approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas entre eux, afin de créer une atmosphère plus favorable à leurs ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,**

Amendement

6. **Rappelle, les Etats membres de l'UpM que le processus de facilitation de l'obtention de visas va de pair avec la signature d'accords de réadmission et que la création d'un environnement propice aux rapprochement des sociétés et des cultures n'est pleinement concevable que dans un espace sûr fondé sur un partage équitable des responsabilités, notamment en matière de lutte contre l'immigration illégale et de protection des frontières.**

Or.fr.

Amendement 17
Roderich Kiesewetter
Allemagne

Projet de recommandation
Paragraphe 6

Projet de recommandation

6. lance un appel aux pays membres de l'UpM pour libéraliser le régime des visas et d'approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas entre

Amendement

6. lance un appel aux pays membres de l'UmP pour libéraliser le régime des visas et d'approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas entre

eux, afin de créer une atmosphère plus favorable à leurs ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,

eux **en prenant en considération les aspects migratoires et sécuritaires et lorsque ceci est convenable** afin de créer une atmosphère plus viable pour leurs ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés,

Or. en

Amendement 18
Roderich Kiesewetter
Allemagne

Projet de recommandation
Paragraphe 7

Projet de recommandation

Amendement

7. indique que ces processus doivent être considérés comme une composante importante d'une politique de migration commune et globale de la région Euro-Méditerranéenne à développer en coopération avec les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux,

7. reconnaît l'importance d'une politique de migration commune et globale de la région Euro-Méditerranéenne à développer en coopération avec les parties prenantes les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux,

Or. en

Amendement 19
Tiziana Beghin
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 7

Projet de recommandation

7. indique que ces processus doivent être considérés comme une composante importante d'une politique de migration commune et globale de la région Euro-Méditerranéenne à développer en coopération avec les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux,

Amendement

7. indique que ces processus doivent être considérés comme une composante importante d'une politique de migration commune et globale de la région Euro-Méditerranéenne à développer en coopération avec les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux, **publiques et privés et les organisations de migrants et les ONG,**

Or. en

Amendement 20
Tiziana Beghin
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 8

Projet de recommandation

8. rappelle le besoin urgent de **prendre des mesures déterminées et efficaces contre la immigration clandestine**, qui est devenue l'un des sujets importants à l'ordre du jour de la communauté internationale avec l'augmentation du flux de migration en été 2015 en particulier, comme une autre composante de la politique de migration commune et globale,

Amendement

Amendement 21
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 9

Projet de recommandation

9. **lance un appel aux** pays membres de l'UpM **afin qu'ils trouvent des procédés destinés** à prévenir les pertes de vies humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains **et à remplacer la migration clandestine par la migration légale et coopèrent,**

Amendement

9. **appelle** les pays membres de l'UpM **à mobiliser tous les moyens opérationnels et humains afin de prévenir et empêcher** les pertes de vies humaines en mer, à **traquer et démanteler** les réseaux de trafic d'êtres humains **et de migrants et à stopper l'immigration illégale. Encourage les pays membres de l'UpM à développer des coopérations policières et judiciaires durables pour lutter plus efficacement contre ces phénomènes,**

Or.fr.

Amendement 22
Enrique Calvet Chambon
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 9

Projet de recommandation

9. lance un appel aux pays membres de

Amendement

9. lance un appel aux pays membres de

l'UpM afin qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes de vies humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains et à remplacer la migration clandestine par la migration légale et coopèrent,

l'UpM pour qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes de vies humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humaines et à remplacer la migration clandestine par la migration légale et coopèrent ; **établir des opérations conjointes, la coopération en matière de renseignement et la fourniture de logistique et d'équipements de la part de tous les Etats de l'UpM préviendra les organisations de trafics d'êtres-humaines et sauvera des vies en mer ;**

Or. en

Amendement 23 **Greek Delegation**

Projet de recommandation **Paragraphe 9**

Projet de recommandation

9. lance un appel aux pays membres de l'UpM afin qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes de vies humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic de migrants et à remplacer la migration illégale par la migration légale et coopèrent,

Amendement

9. lance un appel aux pays membres de l'UpM afin qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes de vie humaines en, à démanteler les réseaux de trafic de migrants **et de trafic d'êtres humains** et à remplacer la migration illégale par la migration légale et coopèrent;

Or. en.

Amendement 24 **Abir Ebdelli** Tunis

Projet de recommandation **Paragraphe 11**

Projet de recommandation

11. invite la communauté internationale

Amendement

11. invite la communauté internationale

pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine **et ce au nom du partage du fardeau,**

pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine **et souligne l'importance du partage de responsabilités entre l'Europe et la rive sud de la Méditerranée et la nécessité d'une approche globale et multidimensionnelle à travers le renforcement des programmes de développement dans les régions défavorisées et à fort potentiel migratoire de manière à lutter, dans une optique préventive, contre ce phénomène et la problématique du désespoir des jeunes qui faisait le lit de l'extrémisme et du terrorisme.**

Or.fr

Amendement 25
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 11

Projet de recommandation

Amendement

11. invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau,

11. souligne que la migration est une question humaine et économique mondiale et invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau,

Or. en

Amendement 26
Assemblée Nationale Hongroise

Projet de recommandation
Paragraphe 11

Projet de recommandation

11. invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés **par** la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau,

Amendement

11. invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés **par de** la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau;

Or. en

Amendement 27
Antonio D'ali
Italie

Projet de recommandation
Paragraphe 14

Projet de recommandation

14. souligne comme moyen de lutte **le plus** humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des canaux de migration **ouverts**.

Amendement

14. souligne comme **un** moyen de lutte humain **majeur** contre la migration clandestine, l'importance d'avoir **le processus actuel de création** des canaux de migration.

Or. en

Amendement 28
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 14 (Effacer)

Projet de recommandation

Amendement

14. souligne comme moyen de lutte le plus humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des canaux de migration ouverts.

14.

Or.fr

Amendement 29
Enrique Calvet Chambon
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 14

Projet de recommandation

Amendement

14. souligne comme moyen de lutte le plus humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des

14. souligne comme moyen de lutte le plus humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des canaux de

canaux de migration ouverts.

migration ouverts; **indique la nécessité d'établir entre les pays de l'UpM un système de VISA destiné à la mise en oeuvre des voies d'immigration légale contrôlées comprenant une approche globale intégrant les possibilités de mobilité et de sécurité dans la région;**

Or.en

Amendement 30
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 15

Projet de recommandation

Amendement

15. condamne le plus sévèrement possible les attentats terroristes sauvages commis par différents groupes dans les pays membres comme dans d'autres villes du monde,

15. souligne qu'il est absolument nécessaire de se concentrer sur la dimension sécuritaire et de s'attaquer à l'impact des menaces terroristes et condamne également le plus sévèrement possible les attaques terroristes sauvages commis par différents groupes différents dans les pays membres comme dans d'autres villes du monde,

Or. en

Amendement 31
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 15 (Nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

15.

15a. Appelle les Etats à assurer la sécurité des personnes dans la région euro-méditerranéenne et insiste sur la nécessité de renforcer les mesures en

matière de sécurité et de sureté des touristes ; souligne la nécessité de développer les sociétés méditerranéennes et soutenir la stabilité sociale dans la région;

Or.en

Amendement 32
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 15 (Nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

15.

15a. Souligne le besoin qu'ont les pays de l'UpM de trouver une stratégie européenne pour la croissance et l'emploi dans le secteur du tourisme et encourage la volonté de trouver des potentiels touristiques pour trouver conjointement des opportunités dans les domaines de coopération, d'investissement et de la promotion du commerce et du tourisme ; les domaines de coopération communes devraient ouvrir la voie pour la convergence des intérêts entre les parties.

Or.en

Amendement 33

Abir Ebdelli

Tunis

Projet de recommandation

Paragraphe 16

Projet de recommandation

16. exprime son inquiétude en ce qui concerne les menaces de sécurité que le terrorisme fait peser sur le bassin méditerranéen.

Amendement

16. exprime son inquiétude en ce qui concerne les menaces de sécurité que le terrorisme fait peser sur le bassin méditerranéen, **qui ciblent essentiellement les nouvelles démocraties, et soutient dans ce cadre le souhait de la Tunisie de voir la partie européenne créer un fonds spécial pour ce pays, baptisé «fonds de stabilisation et de solidarité pour la Tunisie» visant à lui fournir rapidement et efficacement, sous forme de don, une assistance solide pour favoriser le développement dans les régions défavorisées, et soutenir les efforts de la Tunisie dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme;**

Or.fr.

Amendement 34

Brice Hortefeux

Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 17

Projet de recommandation

17. **étant conscient des** conséquences dramatiques de ces attentats terroristes, y compris la mort, les blessures et le bouleversement de la vie de personnes

Amendement

17. **souligne les** conséquences dramatiques de ces attaques terroristes, y compris la mort, les blessures et le bouleversement de la vie de personnes innocentes, **ainsi que le**

innocentes, le chaos croissant menaçant la stabilité de sociétés, l'insécurité et la peur **ainsi que** les effets économiques néfastes sur le secteur de tourisme des pays membres en particulier,

chaos croissant menaçant la stabilité de sociétés, **et pas des moindres**, les effets économiques néfastes sur le secteur du tourisme des pays membres en particulier,
Or. en

Amendement 35 Greek Delegation

Projet de recommandation Paragraphe 20 (Effacer)

Projet de recommandation

Amendement

20. lance un appel aux leaders politiques et aux relais d'opinion afin qu'ils évitent les généralisations consistant à catégoriser tous les groupes d'une société comme responsables des actions de certaines personnes ou de certains groupes,

20.

Or. en

Amendement 36
Brice Hortefeux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 21

Projet de recommandation

21. **confirme** le rôle de l'éducation **jouée d'une part dans la protection des citoyens contre la propagande de groupes extrémistes et terroristes et d'autre part pour rendre nos sociétés plus résistantes et dans le développement de discours opposés aux idéologies extrémistes contenant de la violence,**

Amendement

21. **souligne** le rôle de l'éducation **dans la prévention de la radicalisation du fait de sa mission d'éveil des consciences et de développement de l'esprit critique. Est convaincu que l'éducation peut être un rempart contre les discours propagandistes, idéologistes et contre l'apologie du terrorisme. Estime que l'éducation peut aussi être un moyen de diffuser des contre-discours qui, développés et relayés par les acteurs de la société civile, peuvent permettre de rendre nos sociétés, en particulier la jeunesse, plus résistantes aux discours idéologistes et extrémistes prônant la violence et le terrorisme.**

Or.fr

Amendement 37

Antonio D'ali

Italie

Projet de recommandation

Paragraphe 23 (Nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

23.

23. bis Appelle les Etats membres à fournir à la Fondation d'Anna Lindh les ressources suffisantes pour l'exécution de ses activités ayant pour but d'installer la compréhension et le respect mutuel entre les cultures et religions dans la région euro-méditerranéenne.

Or. en

Amendement 38
Assemblée Nationale Hongroise

Projet de recommandation
Paragraphe 26

Projet de recommandation

26. recommande aux pays membres d'élaborer des programmes permettant aux professeurs et aux professionnels travaillant dans le domaine de l'éducation, de déceler chez les étudiants les signes précurseurs de la radicalisation et de faire l'intervention nécessaire dans ces cas.

Amendement

26. recommande aux pays membres d'élaborer des programmes permettant aux professeurs et aux professionnels travaillant dans le domaine de l'éducation, de déceler chez les étudiants les signes précurseurs de la radicalisation et de faire l'intervention nécessaire dans ces cas.

Or. en

Amendement 39
Enrique Calvet Chambon
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 27 (Nouveau Paragraphe)

Projet de recommandation

27.

Admet que la lutte contre les inégalités est un élément important pour éliminer le fossé existant entre les pays de la région en termes de différences socio-économiques, d'éducation, d'énergie, de prospérité et de l'emploi sans parler des autres éléments et nécessite l'effort de tous les membres de l'UpM.

Amendement

Or. en.

